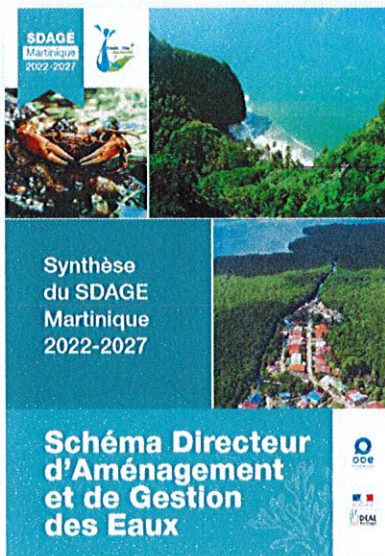


NOTE ÉTABLIE PAR L'OFFICE DE L'EAU RELATIVE AUX REDEVANCES FIGURANT SUR LA FACTURE D'EAU DES ABONNÉS

Loi sur l'Eau et les Milieux Aquatiques (LEMA) du 30/12/2006

DECEMBRE 2023

NOTE D'INFORMATION AUX MAIRES



La synthèse du SDAGE Martinique est disponible !



L'article L.2224-5 du CGCT demande au maire ou au président d'EPCI de joindre à son rapport annuel sur le prix et la qualité du service public d'eau potable et d'assainissement, la note établie chaque année par l'agence de l'eau ou l'office de l'eau sur les redevances figurant sur la facture d'eau des abonnés et sur la réalisation de son programme pluriannuel d'intervention.

POURQUOI LES REDEVANCES ?

En application de la loi sur l'eau et selon le principe de prévention et de réparation des dommages à l'environnement, les redevances sont payées par tous les usagers de l'eau. Leur versement permet à l'Office De l'Eau Martinique de subventionner les actions et les travaux nécessaires pour **protéger les milieux aquatiques**, les ressources en eau et garantir leur disponibilité.

Les redevances permettent de faire jouer la solidarité territoriale entre les usagers et les acteurs de l'eau.

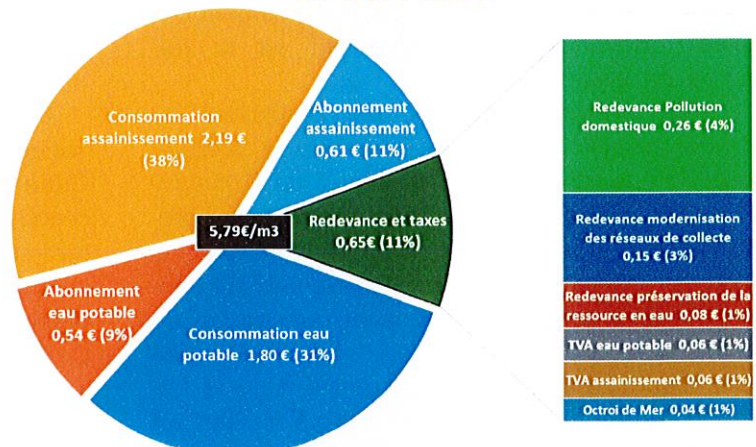
COMBIEN COÛTENT LES REDEVANCES ?

Au 1^{er} janvier 2023, les **redevances** de l'Office De l'Eau Martinique représentent **8,4 % de la facture d'eau et d'assainissement** pour une consommation annuelle de **120 m³**, soit **58,40 €** sur un total de **694,90 €**, ce qui équivaut à **0,49 €** par m³ d'eau.

Pour rappel, **1 m³ = 1 000 litres**.

Ces chiffres ont été calculés sur la base d'une consommation annuelle de 120 m³ (volume de référence utilisée par l'INSEE équivalent à la consommation annuelle moyenne d'un foyer de quatre personnes).

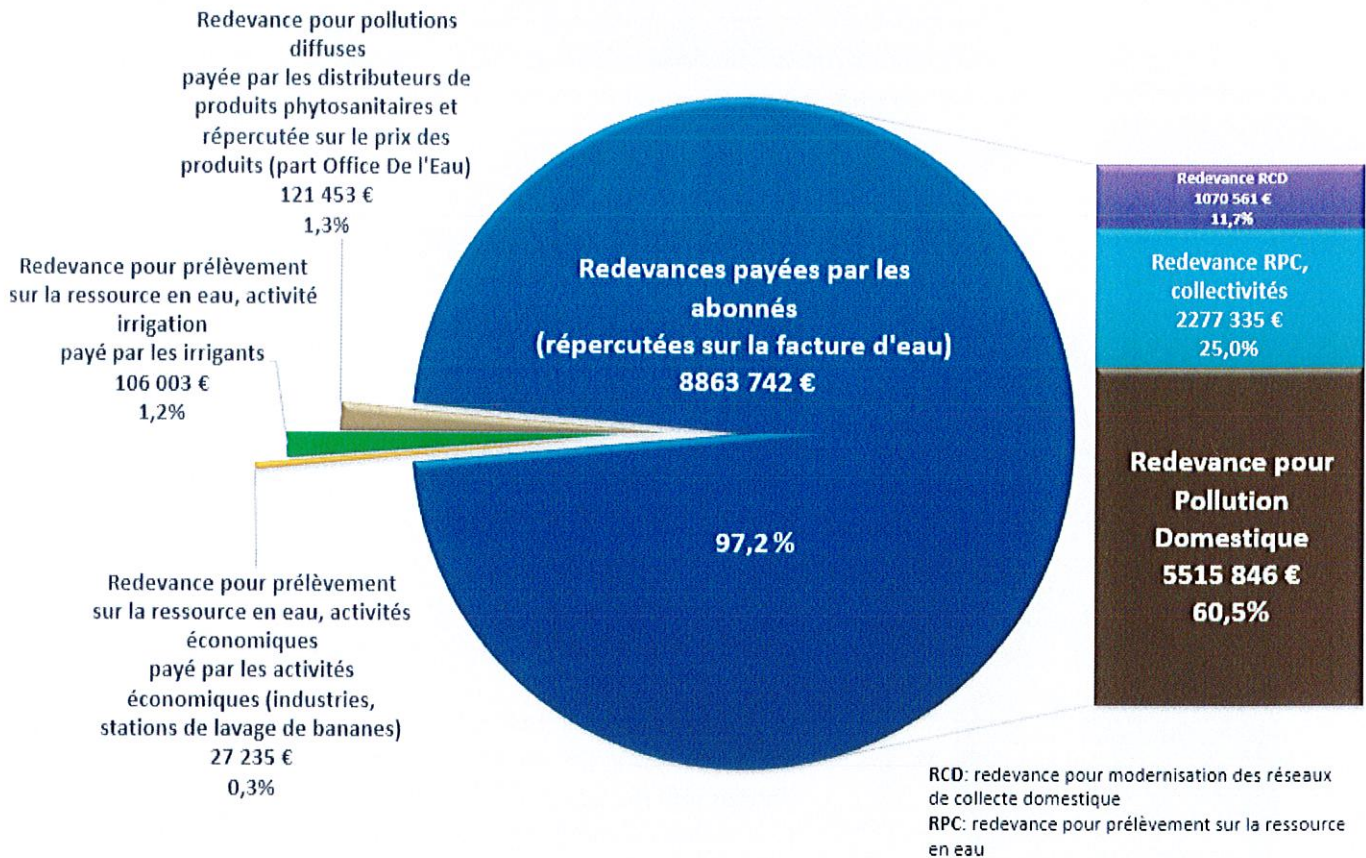
Prix moyen du m³ d'eau (eau potable et assainissement) en Martinique au 1^{er} janvier 2022 pour une consommation annuelle de 120 m³ : 5,79€



Source des données : Observatoire de l'Eau Martinique
www.observatoire-eau-martinique.fr

QUI PAYE QUOI ?

Répartition des redevances de bassin — exercice 2022



En 2022, le montant global des redevances (tous usages confondus) s'élève à **9 118 433 €**, dont 8 863 742 € en provenance des factures d'eau (soit 97,2 %).

Par rapport à l'exercice 2021, la recette globale reste stable .

LA FACTURE D'EAU : DETAIL DES RUBRIQUES

Dans la rubrique « distribution de l'eau » :

Une sous rubrique relative à la « Redevance préservation de la ressource en eau » (également appelée redevance pour prélèvement sur la ressource en eau):

Cette redevance est due par l'exploitant du service, bénéficiant de l'autorisation de prélever l'eau dans le milieu naturel, le taux est de 0,05 €/m³ dû sur les volumes prélevés. Cette redevance constitue donc, pour lui, une charge d'exploitation qu'il est obligé de répartir équitablement sur l'ensemble des volumes d'eau facturés aux usagers du service d'eau potable (arrêté du 10 juillet 1996 modifié – Code de l'environnement article L213-14-1 III dernier alinéa). Le taux moyen constaté en 2022 est de 0,08 €/m³. Cet écart, appelé « coût du service », sera plus au moins important en fonction de l'effica-

cité des services de distribution d'eau potable: efficacité du réseau de distribution (rendement de réseau), gestion des impayés, ...

Dans la rubrique « Organismes publics » :

Une première sous rubrique est relative à la « redevance pour pollution de l'eau » :

Cette redevance est due par les usagers du service d'eau potable. Le taux est fixé à 0,26 €/m³ d'eau consommée.

Une deuxième sous rubrique « redevance pour modernisation des réseaux de collecte » :

Cette redevance est due par les usagers du service d'eau potable qui sont raccordés ou raccordables au réseau d'assainissement collectif. Le taux est fixé à 0,15 €/m³ d'eau consommée.

EXERCICE 2022

A QUOI SERVENT LES REDEVANCES ?

Grâce aux redevances, l'Office De l'Eau Martinique accorde, dans le cadre de son Programme Pluriannuel d'Intervention, des **subventions aux personnes publiques** (collectivités territoriales,...) ou **privées** (acteurs industriels, agricoles, associatifs,...) qui réalisent des actions ou projets d'intérêt commun au bassin ayant pour finalité la gestion équilibrée des ressources en eau et des

milieux aquatiques et littoraux.

Les subventions de l'ODE complètent les **financements européens** et figurent dans la rubrique « autres publics » de la contrepartie nationale.

Les actions conduites par l'Office De l'Eau Martinique grâce à ce produit des redevances sont les suivantes:

- Aides financières aux porteurs de projets : ces aides limitent d'autant l'impact des investissements des collectivités sur le prix de l'eau,
- Etude et suivi des milieux aquatiques (réseaux de mesure de la qualité des eaux, plan chlordécone, ...),
- Accompagnement technique des acteurs (formation, conseil, projets innovants, ...),
- Sensibilisation des usagers (notamment en milieu scolaire),
- Information des usagers (Observatoire de l'Eau notamment).

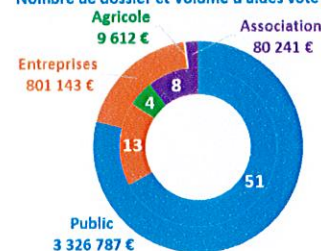
RÉPARTITION PAR LIGNE DE PROGRAMME D'AIDE ET SECTEUR D'ACTIVITÉ



En 2022, 76 décisions de subventions individuelles ont été prises en Conseil d'Administration, dont 34 attributions (contre 85 décisions dont 43 attributions en 2021). De plus, les décisions d'attribution pour l'année 2022 (regroupant attribution initiale ou exceptionnelle et complément) représentent un **volume total d'aides voté de 4 217 783,00 €** contre 4 369 568,00 € en 2021.

En 2022, les **démarches de partenariat ont concerné 54 actions** réparties sur l'ensemble du PPI.

Nombre de dossier et Volume d'aides voté en 2022

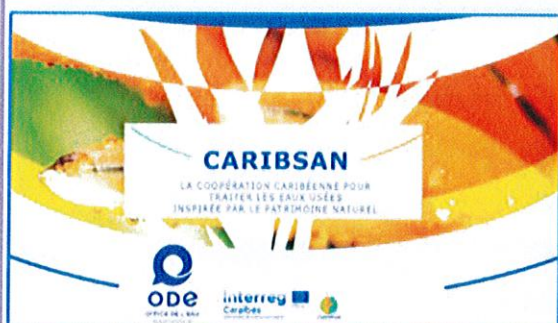
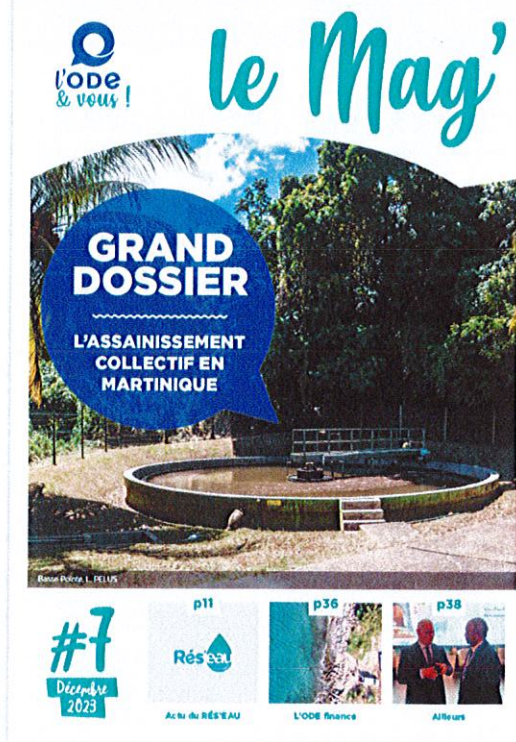


SORTIE DU MAG 7 « L'ODE & VOUS ! » SPÉCIAL ASSAINISSEMENT COLLECTIF EN MARTINIQUE

Dans le cadre de ses missions de sensibilisation et d'information des populations, l'Office De l'Eau (ODE) Martinique a développé sa marque « 'ODE & Vous! ».

Ce magazine gratuit, pratique, facile à lire est distribué sur tout le territoire martiniquais. Il permet d'apporter de la connaissance sur l'eau, les milieux aquatiques et leur préservation, à tout type de public. Ce magazine présente les travaux et actions de l'ODE, mais également de ses partenaires. Ce nouveau numéro consacré à l'assainissement collectif en Martinique décrit les enjeux d'un sujet majeur pour notre territoire et notre population.

Retrouvez le Mag 7 Ici



Retrouvez les actes de la
conférence CARIBSAN 2023

LA CONFÉRENCE RÉGIONALE DU PROJET DE COOPÉRATION CARIBÉENNE POUR L'ASSAINISSEMENT CARIBSAN S'EST TENUE LES 13 ET 14 JUIN 2023 EN MARTINIQUE

L'ODE Martinique a accueilli les acteurs de l'eau et de l'assainissement de la Caraïbe. Près de 150 participants venus de 15 territoires et collectivités françaises d'Amérique se sont retrouvés au Palais des Congrès de Madiana.

CARIBSAN est un projet de coopération qui utilise la solution des filtres plantés de végétaux pour traiter les eaux usées. Cette solution, plus simple, plus résiliente face aux aléas naturels et moins coûteuse que d'autres systèmes classiques est adaptée à la situation caribéenne. Cette technologie a déjà prouvé son efficacité en Martinique et en Guadeloupe. Des stations à filtres plantés seront prochainement déployées à Cuba, à la Dominique et à Sainte Lucie, pays impliqués dans la coopération CARIBSAN.



140 Boulevard de la Pointe des Nègres

97200 Fort de France

www.eaumartinique.fr

Téléphone : 05 96 48 47 20

Télécopie : 05 96 63 23 67

Email : contact@eaumartinique.fr

